

Règlement Trail des Sorcières 2018 Bouvignies

Organisation : La troisième édition du Trail des Sorcières sera proposée par l'association ASLB « Association Sports et Loisirs de Bouvignies » le samedi 17 novembre 2018. L'ASLB organise le « TRAIL DES SORCIERES », course qui se déroulera selon les règles édictées par la Fédération Française d'Athlétisme.

Responsabilité civile : L'ASLB est couverte conformément aux articles L231-2 et L231-3 du code du sport et à l'article II de la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA). Seront acceptés soit pour les licenciés, une copie de la licence FFA ou Triathlon, la licence compétition de FSCF, FSGT et UFOLEP avec mention « athlétisme », soit la licence UNSS ou UGSEL, si je suis engagé par l'établissement scolaire ou l'association sportive; pour les non Licenciés ou autre licence sportive une copie du certificat médical, datant de moins de 1 an avec la mention : « non contre-indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition ». Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile, mais déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique et en cas de vol. Les coureurs licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement par une assurance individuelle « accident ». Chaque coureur participe à la course sous sa propre et exclusive responsabilité. En aucun cas, il ne pourra faire valoir, vis-à-vis des organisateurs, des droits à des dommages et intérêts ou autres indemnités au titre de dommages ou blessures résultant de sa participation à la course.

Lots : Les trois premiers Masculins et Féminines seront récompensés et d'autres lots seront attribués : " Meilleurs déguisements, le club le plus représenté... " Lots pour les participants aux 3 Trails (textile technique)

Départs et arrivées : Domaine du Manoir - rue Dombrée - 59870 Bouvignies.

Le retrait des dossards se fera au Manoir le samedi 17 novembre de 14h à 17h15.

Trails 12 et 19 km départ à 18h30 - Trail 8 km et marche à 18h

Animations diverses pendant la course.

Ravitaillement : Le trail est une épreuve en autosuffisance partielle (esprit trail), sur les 2 parcours 1 seul ravitaillement sera prévu + ravitaillement à l'arrivée.

Course en autonomie matériel : Ce trail étant nocturne, l'éclairage et le port d'équipements réfléchissants sont obligatoires, si possible un sifflet et un téléphone. Les numéros de téléphone des organisateurs et secours vous seront remis lors du retrait des dossards.

Divers/Comportement :

L'épreuve traverse des terres agricoles, longe des propriétés privées et des zones d'habitat animal. Il convient donc de faire preuve du plus grand respect en parcourant ces lieux : discrétion, propreté (tout coureur surpris à jeter ses déchets dans la nature ou en dehors des points prévus à cet effet sur les parcours pourra être disqualifié) et comportement citoyen. Il ne sera également pas possible de courir avec un chien (même tenu en laisse).

Tout coureur surpris recevant une aide mécanique (VTT, quad, véhicule d'assistance) sera mis hors course immédiatement.

Délai pour toute réclamation : 30 mn après l'arrivée du dernier coureur de la course qui concerne cette réclamation.

Catégories d'âge : années de naissance

La Ronde des Farfadets - Marche loisir nocturne 7 kms - ouvert à tous (chemins nature)

L'Ensorceleuse - 8 kms 2003 et avant

Les Sortilèges - 12 kms 2003 et avant

Le Sabbat des Sorcières - 19 kms 2001 et avant

En vous inscrivant au Trail des Sorcières, vous acceptez le règlement et autorisez les organisateurs à utiliser les photos ou vidéos de l'événement sur lesquels vous figurez.